

**MAIRIE**  
de  
**MOMMENHEIM**

67670



☎ 03.88.51.62.05  
Fax 03.88.51.52.34

E-mail : [mairie@mommenheim.fr](mailto:mairie@mommenheim.fr)  
Site internet : [www.mommenheim.fr](http://www.mommenheim.fr)

## ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT

Arrêté de circulation

**n°41/2021**

### **Le Maire de la Commune de Mommenheim,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité rue du Moulin à Mommenheim,

**Considérant** qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre certaines dispositions de circulation pour cette rue,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** La circulation de la rue du Moulin est réduite à 30 km/h à proximité immédiate des coussins berlinois.

**Article 2 :** La signalisation de position réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire) sera posée et entretenue par les services techniques de la Communauté d'agglomération de Haguenau (Territoire de Brumath).

**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1,2 et 3 ci-dessus.

**Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

MM. le Sous-Préfet de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg,  
le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,  
le Directeur du SDIS du Bas-Rhin,  
le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath,

Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Mommenheim.

Fait à Mommenheim, le 06/07/2021.



Le Maire,

  
**Francis WOLF.**